



CONSULTATION PUBLIQUE

OCPM.QC.CA

Consultation publique

Projets de règlements P-12-017 et P-04-047-122

Règlements autorisant la construction, la démolition et l'occupation de plusieurs immeubles résidentiels multifamiliaux sur le lot 3 353 616 du cadastre du Québec dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Le conseil municipal a adopté, lors de son assemblée du 16 avril 2012, le projet de règlement P-12-017 intitulé « Règlement autorisant la construction, la démolition et l'occupation de plusieurs immeubles résidentiels multifamiliaux sur le lot 3 353 616 du cadastre du Québec, » ainsi que le projet de règlement P-04-047-122 « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ces projets de règlements et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Adoption d'un projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal

Le projet de règlement P-12-017 prévoit des dérogations au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) notamment en ce qui a trait à la démolition, aux usages, aux hauteurs, à l'aménagement paysager, aux stationnements, aux équipements mécaniques et à l'intégration architecturale. Ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Modifications au Plan d'urbanisme

Le projet de règlement P-04-047-122 prévoit des modifications aux densités et à la carte intitulée « Les parcs et les espaces verts ».

DÉROULEMENT

La consultation se fera en deux parties. La première partie sera consacrée à des séances d'information pendant lesquelles le projet sera présenté et où les citoyens et groupes seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent poser sur le projet et ses conséquences.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens et groupes, verbalement ou par écrit.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance des projets de règlements et de la documentation relative aux projets sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : www.ocpm.qc.ca

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à une première assemblée d'information générale dans le cadre de la consultation publique :

Le 8 mai 2012

Sous-sol de l'Église Saint-André-Apôtre

10 505, avenue de L'Esplanade

19 h

La deuxième partie de la consultation consacrée à l'audition des opinions des personnes qui désirent s'exprimer sur les projets débutera le 29 mai 2012 à 19 h, au même endroit.

La date limite pour inscrire une intervention verbale ou un dépôt de mémoire est le 24 mai 2012.

Renseignements : Gilles Vézina à l'OCPM (514) 872-8510

Montréal, le 20 avril 2012
Le greffier de la Ville de Montréal
M^e Yves Saindon